

Certificat De Spécialisation Conduite de Productions Maraîchères

Diplôme de niveau 4 - RNCP 41076 – Date d'échéance 31/08/2030

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Ce certificat de spécialisation forme un professionnel capable de gérer le cycle de la production maraîchère grâce à sa connaissance fine de l'écosystème de l'agriculture. Il planifie, organise et suit l'évolution des parcelles cultivées en plein air et sous abri, en veillant à leur besoin en eau et en améliorant leur fertilité jusqu'à la récolte. Il sait également répondre aux exigences nécessaires à la transformation et la commercialisation de ses produits notamment lors de la production de légumes en conserves ou de légumes crus prêts à l'emploi. Enfin, il sait poser des clôtures, mettre en place des claustras, des pergolas, de petits abris en bois, PVC ou matériaux composites...

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Durée : 1 an

Rythme annuel : 13 semaines de formation par alternance soit 455 heures

Statut : apprentissage

Délai d'entrée en formation : jusqu'au début de la formation en septembre. Passé ce délai, contacter l'établissement

LE + DE LA MFR

- Formation en petit groupe (10 maximum)
- Une pédagogie de projet avec des chantiers écoles en situations réelles.
- Travaux pratiques sur le plateau technique de l'école
- Visites d'entreprises, de fournisseurs, de salons professionnels
- Un voyage d'étude thématique
- Accompagnement personnalisé et préparation de qualité aux examens
- UC validée suite à examen oral sur dossiers en cours de formation
- Contact régulier avec les maîtres d'apprentissage pour un meilleur suivi
- **Permis remorque BE et CACES 01** inclus dans la formation
- **S.S.T.**

LES TARIFS en annexe

Demi-Pension

Possibilité d'internat

Possibilité de prise en charge d'une partie des frais d'hébergement et de restauration par les OPCO

LES CHIFFRES CLES

Résultats Examens



Persévérance Insertion



PRE-REQUIS

- Après un diplôme de niveau 4 minimum (bac-pro, brevet professionnel ou BTS agricole)
- Ou après une expérience professionnelle significative (1 an minimum).
- Entretien de motivation
- Possibilité de dérogation à ces conditions suite à entretien de motivation

MODALITÉ D'ACCÈS EN FORMATION en annexe

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- Bâtiments aux normes d'accessibilité
- Référent handicap sur site pour l'accessibilité pédagogique



LES OBJECTIFS

- Savoir piloter des unités de production, conduire des productions maraîchères en plein air ou sous abri, conduire une activité de transformation.
- Préparer une insertion rapide dans le monde professionnel en tant que maraîcher.
- Savoir définir une conduite technique de productions maraîchères qui répondent aux objectifs fixés.
- Assurer une production optimale des produits commercialisables ou transformables.

CONTENUS / BLOCS DE COMPÉTENCE

- BC01 - Assurer le pilotage technico-économique des productions maraîchères.
- BC02 - Réaliser les interventions liées à la conduite des productions maraîchères.
- BC03 - Réaliser les opérations relatives à la transformation des productions maraîchères.

• MODALITÉS D'EXAMENS

Diplômes dispensés en Unités Capitalisables

LES DEBOUCHES

- Poursuites d'études : BTS, autre CS
- Insertion professionnelle Ouvrier spécialisé, Agent de culture légumière/ agent serriste, Second d'exploitation, Chef d'équipe, Chef de culture/ Responsable des serres, Responsable des cultures en plein champ.



Modalité et délai d'accès en formation

Le processus d'inscription commence dès le mois de janvier de l'année de rentrée scolaire.

Un entretien individuel ou collectif avec le référent pédagogique lors des journées portes ouvertes peut faire avancer le projet d'inscription.

Pour s'inscrire il faut prendre contact avec le secrétariat

- 1- Communiquer les informations demandées, pour compléter la fiche contact.
- 2- Demander un dossier d'inscription.
- 3- Prendre rendez-vous avec la direction.
- 4- A ce rendez-vous
 - Apporter le dossier d'inscription complété
 - Participer à l'entretien individuel de recrutement pour étude du projet et de la candidature

Vous devrez vous munir d'un CV et d'une Lettre de motivation

En cas d'aménagements scolaires se munir de documents à jour (P.A.I. /P.A.P./ P.P.S.)

Apprentissage : l'inscription est définitive lorsque le candidat a trouvé une entreprise qui l'emploie en contrat d'apprentissage et détient une promesse d'embauche ou un contrat signé.

Une réponse immédiate est transmise aux candidats lorsque l'ensemble des conditions sont réunis.

Inscription en cours d'année et Formation Professionnelle Continue :

- Nous contacter

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

STATUT APPRENTISSAGE				
Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI- PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)
CAP AEPE	1 404 €	140,40 €	816 €	81,60 €
CAPa	1 404 €	140,40 €	816 €	81,60 €
2nde	1 872 €	187,20 €	1 088 €	108,80 €
1ère	2 223 €	222,30 €	1 292 €	129,20 €
Tle	2 223 €	222,30 €	1 292 €	129,20 €
CS CP	1 638 €	163,80 €	952 €	95,20 €
CS TVAAMR	1 872 €	187,20 €	1 088 €	108,80 €
CS CPM	1 521 €	152,10 €	884 €	88,40 €
AE	1 638 €	163,80 €	952 €	95,20 €
Pas de frais pédagogiques				
Possible prise en charge partielle de frais de la part des OPCO				

STATUT SCOLAIRE				
Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI- PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)
4°	2 397 €	239,70 €	1 564 €	156,40 €
3°	2 397 €	239,70 €	1 564 €	156,40 €
CAPa	1 692 €	169,20 €	1 104 €	110,40 €
2nde	2 256 €	225,60 €	1 472 €	147,20 €
1ère	2 679 €	267,90 €	1 748 €	174,80 €
Tle	2 679 €	267,90 €	1 748 €	174,80 €

La cotisation d'adhésion à l'association est fixée à 15€.

Statut F.P.C. nous consulter

Document mis à jour le 20/02/2026